

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNION AFRICAINE

PO Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIE Tél. : Tél. : +251-115- 517 700 Fax : +251-115- 517844 / 5182523

Site Web : www.au.int

**SOUS -COMITÉ SUR LA FISCALITÉ ET LES FLUX FINANCIERS ILLICITES
(FFI)
DE LA
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DES FINANCES, DES AFFAIRES
MONÉTAIRES, DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INTÉGRATION**

LUSAKA, ZAMBIE

5 - 9 MAI 2025

**THÈME : « FAIRE PROGRESSER L'AGENDA 2063 DE L'AFRIQUE PAR DES
MESURES DE POLITIQUE FISCALE ET BUDGÉTAIRE POUR AMÉLIORER LA
MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES »**

NOTE CONCEPTUELLE

ARRIÈRE-PLAN

1. La 4e réunion du Sous-comité sur la fiscalité et les flux financiers illicites (FFI) du Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration se tiendra à Lusaka, en Zambie, du 05 au 09 mai 2025 sous le thème : « **Faire progresser l'Agenda 2063 de l'Afrique par des mesures de politique fiscale et budgétaire pour améliorer la mobilisation des ressources nationales** ». Cette réunion s'appuie sur les progrès réalisés lors des sessions précédentes, en particulier la 3e réunion du Sous-comité tenue à Yaoundé, au Cameroun, en mai 2024, qui s'est concentrée sur le renforcement du leadership de l'Afrique dans les réformes fiscales continentales et mondiales. Le Sous-comité est chargé d'identifier et de fournir des solutions pratiques aux problèmes liés à la fiscalité et aux FFI et de formuler des recommandations pour examen et approbation de la session ordinaire du CTS. Le Sous-comité du CTS est le premier à élaborer des recommandations politiques qui seront finalement examinées par les chefs d'État et de gouvernement africains. Son objectif reste de concevoir des mesures visant à débloquer des ressources nationales pour une croissance inclusive et un développement durable de l'Afrique et de ses populations et, plus globalement, de réaliser les objectifs et les aspirations de l'Agenda 2063.
2. Lors de la 7e ^{session} ordinaire du CTS de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, les États membres ont été encouragés à soutenir activement l'élaboration d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour traiter des questions telles que les flux financiers illicites, la fiscalité de l'économie numérique et les services transfrontaliers, garantissant ainsi des avantages fiscaux immédiats pour le continent. La CUA, le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), le Réseau africain pour la justice fiscale (TJNA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont été exhortés à renforcer leur soutien aux États membres par le renforcement des capacités, des consultations régionales et des séances d'information pour améliorer les capacités techniques en vue d'une participation significative aux négociations. En outre, les États membres ont recommandé la participation engagée d'experts fiscaux africains pour renforcer l'expertise technique lors des négociations sur la Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale. Le thème du 4e ^{Sous}-comité du CTS sur la fiscalité et les FFI offre donc aux membres l'occasion d'examiner de manière critique les mesures qui devraient être prises pour améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes sous la direction générale de l'UA pour faire avancer l'agenda fiscal africain aux niveaux régional et mondial en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de l'Agenda africain 2063.

INTRODUCTION

3. L'Afrique continue de faire face à des défis importants dans la mobilisation des ressources nationales pour une croissance inclusive et un développement durable. Le ratio moyen impôts/PIB en Afrique s'élevait à 16,5 % en 2022, soit nettement moins que la moyenne de l'OCDE de 34,1 %. Dans le même temps, les flux financiers illicites en provenance d'Afrique sont estimés à 88,6 milliards de dollars par an, soit 3,7 % du PIB du continent. L'économie numérique en Afrique devrait atteindre \$712 milliards de dollars, soit 8,5 % du PIB d'ici 2050, ce qui présente à la fois des opportunités et des défis en matière de fiscalité. En outre, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) nécessite des politiques et une administration fiscales harmonisées sur tout le continent. Cela nécessite de trouver des moyens de financer une croissance inclusive et un développement durable conformément à l'Agenda 2063 et aux Objectifs de développement durable (ODD).

Domaines thématiques d'intervention :

Coopération fiscale internationale :

4. Les normes fiscales mondiales actuelles existent depuis 100 ans et ont été conçues de manière à répartir de manière disproportionnée les droits d'imposition entre les pays développés et les pays en développement, privant ces derniers de recettes essentielles. Dans sa configuration actuelle, l'architecture fiscale mondiale ne parvient pas à respecter les principes d'inclusion, d'équité et de transparence dans l'élaboration des règles. À l'heure actuelle, l'élaboration des règles fiscales mondiales est dominée par les pays les plus riches de l'OCDE et a donné lieu à des solutions complexes et universelles qui ne parviennent souvent pas à répondre aux préoccupations spécifiques des pays en développement, en particulier en Afrique. Ce manque d'inclusion dans les processus de l'OCDE et le fait que des problèmes tels que l'évasion fiscale due à l'économie numérique, les FFI, l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices continuent de priver les pays africains de ressources cruciales nécessaires au développement durable sont ce qui a conduit l'Union africaine, en coordination avec le groupe africain, à appeler à une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Le cadre des Nations Unies offre aux pays en développement la possibilité de participer à l'élaboration des règles fiscales mondiales, ce qui conduit à des politiques fiscales plus inclusives, transparentes et équitables qui répondent mieux à leurs besoins de développement et à leurs priorités budgétaires.
5. Après avoir adopté des termes de référence (TDR) qui donnent la priorité à l'élaboration de la convention-cadre et de deux premiers protocoles, l'un sur la taxation des services transfrontaliers dans un monde globalisé et numérisé et l'autre à déterminer. Les membres sont censés jouer un rôle actif pour influencer les travaux en cours dans la phase actuelle. Ce programme aiderait les membres à comprendre et à prendre des décisions éclairées concernant leur implication dans les négociations. Il est également conforme au mandat donné par S.E. l'ambassadeur Albert Muchanga , commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux minéraux, à la CUA, à l'ATAF, à la TJNA et à la CEA d'organiser une session de deux jours lors du 4e sous-comité du CTS sur la fiscalité et les FFI, consacrée à la Convention-cadre des Nations Unies, en mettant l'accent sur les progrès, la formation sur les protocoles et les stratégies de négociation.

Propriété effective et transparence fiscale :

6. En outre, la CUA, par le biais du Sous-comité du CTS sur la fiscalité et les FFI, a élaboré deux stratégies, l'une sur la fiscalité, l'autre sur les FFI, qui ont été adoptées par les organes délibérants de l'Union. La stratégie sur les FFI indique clairement qu'il est nécessaire de se concentrer sur trois innovations spécifiques : l'échange automatisé d'informations fiscales, l'enregistrement des bénéficiaires effectifs et la déclaration pays par pays des revenus des entreprises. Sur cette base, il est important de noter que pour traiter les aspects commerciaux, criminels et de corruption des FFI et accroître les recettes nationales en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des ODD, la transparence fiscale par le biais de registres de bénéficiaires effectifs est essentielle.
7. Dans un mouvement significatif vers la transparence et la responsabilité fiscales et financières, environ 37 des 54 pays africains se sont engagés à améliorer la transparence de la propriété effective, 24 pays ayant déjà mis en œuvre des lois ou des déclarations pertinentes à la fin de 2023. L'impulsion pour la transparence offre de meilleures possibilités d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures et s'aligne également sur l'Agenda 2063 et l'Objectif de développement durable 16, en mettant l'accent sur le

renforcement des institutions et la promotion de la responsabilité. Alors que les pays africains continuent d'adopter ces mesures, ils respectent non seulement les normes mondiales, mais posent également les bases d'une croissance économique durable, d'une plus grande facilité de faire des affaires et d'une gestion plus efficace des risques associés aux flux financiers illicites, aux risques élevés de prix de transfert ainsi qu'aux voiles de secret associés aux richesses illicites et inexpliquées. Cette session mettra en perspective l'importance des registres de propriété effective et le rôle que les États membres et les organisations connexes comme Open Ownership and initiatives like l'Africa Beneficial Ownership Transparency (AfBOT) Network peuvent jouer pour assurer le succès de sa mise en œuvre.

Autres mesures

8. Le programme se concentrera également sur d'autres mesures qui doivent être prises au niveau national pour consolider les recettes fiscales respectives. Ces mesures comprendraient la numérisation de l'administration fiscale et de ses processus, le renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs, l'harmonisation de la politique fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale en mettant l'accent sur les technologies émergentes.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

9. La 4e réunion du sous-comité a pour objectif de :
 - i. Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la 3e réunion du sous-comité.
 - ii. Améliorer les capacités techniques et de négociation des États membres en renforçant leurs capacités sur la Convention-cadre des Nations Unies et son processus afin de garantir une participation efficace aux négociations, en particulier celles liées à l'économie numérique, aux flux financiers illicites (FFI) et à la fiscalité transfrontalière.
 - iii. Mettre en évidence les principales mesures qui peuvent être prises pour améliorer les ressources publiques nationales, notamment dans le domaine des bénéficiaires effectifs hipet de la transparence fiscale en général.
 - iv. Increase member states' understanding of the importance of Beneficial Ownership Transparency (BOT) in tackling Illicit Financial Flows (IFFs) and strengthening governance
 - v. Identifier des approches innovantes pour accroître la mobilisation des ressources nationales à l'ère numérique.
 - vi. Renforcer la coordination entre les pays africains, les diverses institutions gouvernementales et les partenaires sur les mesures de politique fiscale, notamment sur la fiscalité transfrontalière et les FFI.

PUBLIC CIBLE

10. La réunion réunira des experts et des hauts fonctionnaires des ministères des finances, des administrations fiscales, des agences gouvernementales spécialisées, des diplomates des banques centrales des États membres de l'UA, des représentants des communautés économiques régionales (CER) et des experts fiscaux africains. Des observateurs et des contributeurs, notamment des organisations internationales, des organisations de la société civile (OSC), des organisations non gouvernementales (ONG), des journalistes d'investigation et des universitaires, seront invités à y participer.

RÉSULTATS ATTENDUS

- i. Amélioration de la compréhension et de la capacité de négociation des États membres de l'UA en matière de coopération fiscale internationale.

- ii. Améliorer la compréhension par les États membres d'autres mesures visant à améliorer les ressources publiques nationales, notamment la transparence de la propriété effective et d'autres aspects à l'appui de la Vision 2063.
- iii. Projet de recommandations pour présentation à la 8e^{STC} sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration 2025.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La réunion se déroulera sur cinq jours et portera provisoirement sur les sujets suivants, tels que :

JOUR 1 : Préparation du terrain – Coopération fiscale internationale

Session 1 : Préliminaires

- Discours de bienvenue de l'AUC.
- Messages de bonne volonté de l'ATAF, de la TJNA, de l'UNECA et d'autres.
- Présentation des délégués.

Session 2 : Présentation du thème du STC

- Aperçu du thème : « *Faire progresser l'Agenda 2063 de l'Afrique grâce à des mesures de politique fiscale et budgétaire visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales* ».

Session 3 : Rapports d'étape sur la coopération fiscale internationale et recommandations de la STC

- Mises à jour sur les réformes fiscales mondiales.
- Suivi des flux financiers illicites (IFF Policy Tracker Tool).
- Mise en œuvre du cadre d'atténuation des FFI.
- Initiatives de soutien régionales et nationales.
- Commentaires des membres.

JOUR 2 : Faire progresser la position de l'Afrique dans la coopération fiscale internationale

Session 4 : La position de l'Afrique sur la coopération fiscale internationale

- Stratégies pour aligner le programme fiscal de l'Afrique sur les cadres mondiaux.
- Développer les compétences de négociation pour la Convention-cadre des Nations Unies.

Session 5 : Lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)

- Priorités et défis africains dans la lutte contre le BEPS.
- Outils de lutte contre les FFI, tels que la politique de négociation des conventions fiscales et les lignes directrices sur les avantages des conventions.
- Établir des approches coordonnées en matière de facturation électronique, en mettant l'accent sur le format, l'interopérabilité et les protocoles d'échange.

Session 6 : La fiscalité de l'économie numérique

- Discussion sur l'état de préparation de l'Afrique aux cadres de fiscalité numérique, y compris le Protocole sur la fiscalité des services transfrontaliers.

JOUR 3 : Transparence de la propriété effective (BO) - Préparation du terrain pour la BO et la transparence

Session 7 : Remarques d'ouverture et discours liminaire.

- Keynote on Importance de la transparence des opérations bancaires dans la lutte contre les flux financiers illicites, l'évasion fiscale, le renforcement de la

gouvernance et la contribution au programme global de développement de l'UA 2063 by a high-level AU representative

- Opening remarks by AfBOTN Co-chairs (AfDB and FCDO), and Métat de braise

Session 8 : Présentation du concept et des progrès en Afrique.

- Brève introduction au concept d'un point de vue politique et technique
- Présentation de ce qui se passe réellement dans la mise en œuvre : les différents acteurs/acteurs, les ressources nécessaires, les objectifs qui peuvent être atteints
- Landscape of BOT in Africa; challenges and progress

Session 9 : Maximiser la valeur des BO pour la lutte contre les FFI, la fiscalité et la gestion des droits numériques comme outil de lutte contre les FFI

- Table ronde sur la manière dont les cadres BO contribuent à limiter les IFF, l'évasion fiscale, la fraude aux marchés publics, le recouvrement des actifs, y compris la manière dont le BOT peut faciliter les échanges commerciaux compétitifs
- Études de cas de pays africains dotés de cadres BO établis - démontrant la valeur du BOT depuis sa mise en œuvre jusqu'à présent.

JOUR 4 : Outils pratiques et élaboration de politiques BO

Session 11 : Formation pratique

- Formation pratique sur un aspect spécifique de la mise en œuvre du BOT qui émerge des discussions de planification potentielles avec les États membres.

Session 12 : Collaboration régionale et partage de données

- Discussion sur l'élargissement des engagements en matière de partage de données entre les États membres de l'UA et les dépendances politiques, juridiques et réglementaires /building blocksà cet égard.

Séance 13 : Actionable Takeaways and Next Steps

- Interactive session to identify common challenges and solutions.
- Développement de mesures spécifiques à chaque pays commitments pour faire avancer les réformes de la BO.

JOUR 5 : Clôture et marche à suivre

Session 11 : Présentation des recommandations

- Résumé des discussions et principaux résultats.
- Finalisation et présentation des recommandations au STC.

Séance de clôture :

- Engagements et voie à suivre pour la mise en œuvre des résultats.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Ministère du Développement économique, du Commerce, du Tourisme, de l'Industrie et des Minéraux

Commission de l'Union africaine

Case postale 3243

Addis-Abeba, Éthiopie

E-mail: MiyandaziL@africa-union.org ; ezee@africa-union.org ; ManhandoR@africa-union.org ; MauyakufaM@africa-union.org